

Saint-Lô

## Procès pour l'élève brûlé : ses parents veulent interdire l'éthanol au collège

panorapresse



Nathalie et Ludovic Ternois, parents du collégien gravement brûlé lors d'une expérience en SVT avec de l'éthanol bouillant. - Crédit: Ouest-France

En juin 2017, à Saint-Lô (Manche), leur fils de 11 ans a été gravement brûlé lors d'une expérience de chimie. Le cas n'est pas isolé. Ils demandent l'interdiction de ces expériences. En vain.

L'expérience consiste à utiliser de l'éthanol bouillant. Le 1<sup>er</sup> juin 2017, une enseignante de SVT (Sciences de la vie et de la terre) fait la manipulation en présence de deux collégiens à Saint-Lô. Cela vire au drame. "Notre fils a vu une boule de feu", racontent Nathalie et Ludovic Ternois. L'adolescent est gravement brûlé. Il a subi des greffes de peau au front, à la paupière et au bras.

Il a été hospitalisé trois mois, anesthésié sept fois en quinze jours. Il suit des cures dermatologiques, des séances de kinés... Le bilan médical n'est pas définitif. "Il aura un suivi jusqu'à la fin de sa croissance. La peau d'une greffe ne grandit pas à la même vitesse que la peau naturelle."

Leur garçon a repris sa scolarité en septembre 2017. Leur vie a été chamboulée, mais l'adolescent "ne veut pas se laisser abattre". Côté justice, les investigations sont toujours en cours.

### Un accident en Vendée

Le 31 mai, un accident du même type s'est produit au lycée de Chantonay (Vendée). Quatre personnes ont été blessées, dont une lycéenne gravement brûlée. "Cela a réveillé notre colère", poursuit Nathalie Ternois. « **Nous avons été ramenés à nos propres souvenirs**, ajoute son mari. **Cette jeune fille, on aurait pu l'épargner.** » Ils citent d'autres cas, à Limoges, en région parisienne...

Pour le couple, ces expériences ne sont pas toujours menées dans des conditions sérieuses. "Elles sont faites sans un minimum de sécurité." Ils demandent simplement l'interdiction de l'éthanol en milieu scolaire, ont écrit au ministère de l'Éducation nationale et ont lancé une pétition.

"On se sent impuissant. L'éthanol est un produit inflammable. Faut-il attendre qu'une classe entière brûle ?" Sollicité plusieurs fois, le ministère de l'Éducation nationale n'a pas répondu. Les parents ont mis une pétition en ligne. Le ministère, lui, s'est contenté de faire suivre une plaquette de règles à observer. Pour la chimie, il est demandé de s'équiper (gants, blouses, lunettes) et de manipuler sous hotte aspirante.

Or, des témoignages sur des forums d'enseignants indiquent que ces précautions ne sont toujours pas suivies. Peu bavarde également, l'Association nationale des professeurs de biologie et de géologie évoque, elle, "des précautions à suivre transmises par la voie hiérarchique".

Les parents ont le sentiment de se heurter à un mur de silence. « **Ce ne sont pas juste des faits divers**, s'insurge Ludovic Ternois. **Ce n'est pas non plus la faute à pas de chance.** »

### Le procès aura lieu mercredi 6 novembre 2019

Le parquet de Coutances a poursuivi l'enseignante de SVT et le principal du collège saint-lois de l'époque. Le procès aura lieu mercredi 6 novembre, à Coutances.

Christophe LECONTE.